



## Le Libre Accès en 2010 - Nice, Metz, Paris et ailleurs

Joachim Schöpfel, Hélène Prost

► **To cite this version:**

Joachim Schöpfel, Hélène Prost. Le Libre Accès en 2010 - Nice, Metz, Paris et ailleurs. Bulletin des bibliothèques de France, Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), 2011, 56 (2), pp.85-88. <sic\_00744839>

**HAL Id: sic\_00744839**

**[https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00744839](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00744839)**

Submitted on 24 Oct 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le Libre Accès en 2010 - Nice, Metz, Paris et ailleurs

Joachim Schöpfel, MCF Université Charles-de-Gaulle Lille 3, GERIICO  
Hélène Prost, chargée d'études INIST-CNRS, Nancy

## Consolidation du mouvement du Libre Accès

2010 a été une année de consolidation pour le Libre Accès en France. Le mouvement a confirmé sa place au cœur de la communication scientifique. Les journées d'études de COUPERIN en avril 2009 à la BIUM (cf. Bruley & Nguyen, 2009) et la conférence Berlin<sup>1</sup> en décembre 2009 à la Sorbonne<sup>2</sup>, avaient témoigné du dynamisme et de la vigueur des initiatives françaises, notamment dans les sciences humaines et sociales. 2010 a transformé l'essai.

En France, MediHal<sup>3</sup>, l'archive ouverte de photographies et d'images scientifiques est lancée début février. Fin mars, le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ParisTech ouvre son portail d'archive ouverte, HAL ParisTech<sup>4</sup>. Le CINES annonce en avril l'archivage pérenne du serveur HAL<sup>5</sup>. L'IFREMER ajoute à son archive institutionnelle Archimer des services d'analyse bibliométrique<sup>6</sup> et vote l'obligation de dépôt<sup>7</sup>. Le consortium COUPERIN signe un accord de partenariat avec le DOAJ (Directory of Open Access Journals) sur la mise en ligne d'une version française de l'interface publique et obtient l'expertise de premier niveau des revues francophones en accès libre susceptibles d'être référencées dans le DOAJ<sup>8</sup>.

Sur le plan européen, 2010 est l'année de lancement de l'archive Economist Online (janvier 2010)<sup>9</sup> et de l'ouverture de l'archive UK PubMed Central aux pays européens<sup>10</sup>. C'est l'année de la Déclaration de l'Alhambra<sup>11</sup> (mai 2010) pour le soutien et le développement du Libre Accès dans les pays d'Europe du Sud. Une autre déclaration, celle des principes de Panton<sup>12</sup> en faveur de l'accès aux données de la science a été signée en février. 2010 est aussi la première année du projet OpenAire<sup>13</sup>. Les premiers résultats du projet SOAP<sup>14</sup> ont été rendus publics à la 2<sup>e</sup> Conférence on Open Access Scholarly Publishing en août.

---

<sup>1</sup> 21 organismes français ont signé cette déclaration de Berlin, dont huit universités, sept EPST et la CPU.

<sup>2</sup> <http://www.berlin7.org/>

<sup>3</sup> <http://medihal.archives-ouvertes.fr/>

<sup>4</sup> <http://hal.archives-ouvertes.fr/PARISTECH>

<sup>5</sup> <http://www.cines.fr/spip.php?article708>

<sup>6</sup> <http://archimer.ifremer.fr/>

<sup>7</sup> <http://archimer.ifremer.fr/depot.htm>

<sup>8</sup> <http://www.couperin.org/archivesouvertes/spip.php?breve30>

<sup>9</sup> <http://www.economistsonline.org/home>

<sup>10</sup> <http://www.wellcome.ac.uk/News/Media-office/Press-releases/2010/WTX058744.htm>

<sup>11</sup> <http://openaccess.inist.fr/spip.php?article321>

<sup>12</sup> <http://pantonprinciples.org/>

<sup>13</sup> <http://www.openaire.eu/>

<sup>14</sup> <http://edoc.mpg.de/493109>

A l'international, l'IFLA est invitée à signer la Déclaration de Berlin et à clarifier sa politique en faveur du Libre Accès.<sup>15</sup> La conférence de Berlin 8, organisée pour la première fois en dehors de l'Europe, s'est déplacée à Beijing<sup>16</sup>.

Une année riche en événements<sup>17</sup> marquée aussi d'une première réflexion sur le chemin parcouru et sur les enjeux à venir. Or, quels ont été les débats, enjeux, sujets débattus ?

L'analyse de trois colloques et journées d'études à Nice, Metz et Paris dégage trois points à l'ordre du jour du Libre Accès à l'information scientifique en France : la stratégie politique à Nice où le campus universitaire se mobilise pour une reprise de la fonction éditoriale, l'approche service à Metz avec la mise en place d'une archive institutionnelle pour et avec les chercheurs, et le projet institutionnel à Paris par l'optimisation d'une archive institutionnelle puissante et exhaustive en cohabitation avec la chaîne éditoriale des revues. Les trois événements avaient également en toile de fond la question de l'environnement légal et juridique de ce mouvement.

### ***Penser global, agir local : Le Libre Accès comme stratégie et politique***

*Think global, act local* – tout un programme. Quelle riposte locale aux défis de l'édition scientifique ? Comment mobiliser le campus autour d'un projet de Libre Accès pour (re)développer la fonction éditoriale ? L'université Nice Sophia Antipolis a organisé du 29 au 30 mars 2010 un colloque<sup>18</sup> autour de la diffusion de la production scientifique, pour « confronter les pratiques et les expériences en cours dans la communauté académique, afin de dégager les enjeux, la prospective et des pistes d'action. »

Le colloque a suscité beaucoup d'intérêt et a réussi le pari d'un forum au risque de mettre à nu les divergences et contradictions des quelques 140 professionnels, chercheurs et éditeurs. Agir oui, mais comment, et pourquoi ? Avec, sans, contre les éditeurs ? Le partenariat entre bibliothécaires et enseignants-chercheurs est indispensable. Là où des enseignants et chercheurs sont à l'origine du projet et le soutiennent, le succès est au rendez-vous.

La numérisation et mise en ligne du patrimoine scientifique des universités est l'un des projets fédérateurs du Libre Accès. Cependant, de tels projets ne sont pas faciles à mettre en place, sont parfois mal financés et peu coordonnés, avec des objectifs et modalités contradictoires. Faut-il développer de nouvelles compétences sur le campus ou sous-traiter ? Alimenter une grande bibliothèque numérique ? Créer une archive institutionnelle ?

---

<sup>15</sup> [http://www.kb.se/Dokument/open\\_access/Final version and signed resolution IFLA Open Access.pdf](http://www.kb.se/Dokument/open_access/Final_version_and_signed_resolution_IFLA_Open_Access.pdf)

<sup>16</sup> <http://www.berlin8.org/>

<sup>17</sup> Le lecteur trouvera d'autres informations sur les sites de veille:  
Libre accès à l'information scientifique et technique <http://openaccess.inist.fr/>  
Les archives ouvertes <http://www.couperin.org/archivesouvertes/>  
Libre accès à a communication scientifique <http://open-access.infodocs.eu/>  
La boussole <http://blplaboussole.wordpress.com/>

<sup>18</sup> Les vidéos du colloque se trouvent ici  
<http://bibliotheque.unice.fr/jahia/Jahia/site/bibliotheque/pid/13645>

L'administration veut surtout un outil d'évaluation. Les documentalistes souhaitent disposer d'un réservoir pour la diffusion et la préservation des collections et de la production scientifique ; ils cherchent parfois aussi un nouveau rôle. Quant à la communauté scientifique, elle n'est pas toujours au courant, ne voit pas nécessairement l'intérêt, s'interroge sur la légalité du dépôt d'une publication.

Trois exemples réussis ont été cités qui pourtant sont assez divergents : la collection de revues libres REVEL de l'université de Nice, OATAO de Toulouse<sup>19</sup> et SPIRE de Sciences Po Paris. Le même modèle ne convient pas nécessairement à tous les domaines scientifiques<sup>20</sup>. A Nice, les sciences humaines et sociales ont occupé le devant de la scène, avec les trois acteurs « historiques », le CLEO (CNRS), PERSEE (MENR) et CAIRN (privé). Mais quand on compare leurs réalisations en SHS avec l'offre des éditeurs commerciaux davantage centrée sur les sciences, technologies et la médecine (STM), on se rend compte qu'il s'agit d'une niche - intéressante, riche, mais marginale.

Peut-on d'autre part les considérer comme « initiatives locales », peuvent-ils réellement servir de modèle pour des projets fédérateurs sur le terrain ? CLEO et PERSEE sont des projets d'envergure nationale, CAIRN est une plate-forme privée au service des éditeurs publics ou privés. En plus, CLEO se développe à l'international et lance un nouveau modèle économique, avec des services à valeur ajoutée payants. Ce choix, lié sans doute à la baisse des subventions de la part des tutelles (CNRS, EHESS, universités), correspond à la stratégie des éditeurs du secteur privé qui eux mettent l'accent sur la valeur ajoutée et expérimentent plusieurs modèles économiques, le paiement par l'auteur ou son institution<sup>21</sup>, les revues hybrides et complètement « libres » ou encore les licences nationales.

Une partie de la communication scientifique échappe au marché, à commencer par les ressources pédagogiques. Pour l'instant, il n'y a pas beaucoup de réalisations réussies. L'Université de Nice mise sur la diffusion des cours et des conférences sur iTunes U<sup>22</sup>. JALON, l'espace pédagogique de l'université de Nice, contient 1 500 liens et références, 500 exercices et 1 158 cours en ligne d'environ 30% des enseignants du campus. Le service iTunes connaît en moyenne 300 visualisations par jour, avec en moyenne plus de 400 visualisations par cours/vidéo. Le prix d'accès s'élève à 3-4 euros.

Le Web comme espace public et bien commun (Pierre Mounier) a déclenché un vif débat. La communication directe, l'interactivité et le partage sont entrés dans les mœurs des chercheurs<sup>23</sup>. Les blogs, wikis etc. sont devenus une source d'information et de communication valable, en complément d'autres vecteurs et supports. Il semble qu'il soit encore trop tôt pour affirmer que le Web 2.0 pourra se substituer aux publications et offrir ainsi un cadre pour de projets novateurs sur le campus.

---

<sup>19</sup> Citation S. Malotau : « à cause, avec et pour les chercheurs ».

<sup>20</sup> Cf. l'étude récente de Creaser et al. (2010)

<sup>21</sup> Cf. contrat entre Springer et la Max-Planck-Gesellschaft  
<http://www.couperin.org/archivesouvertes/spip.php?article91>

<sup>22</sup> <http://itunes.unice.fr/>

<sup>23</sup> Cf. l'étude intéressante de Broudoux & Chartron (2009)

## ***Publier et être lu : Le Libre Accès pour le chercheur***

Promouvoir le Libre Accès, convaincre les chercheurs qu'« avec un minimum d'effort, ils en retireront un maximum de bénéfices » (Annaïg Mahé), fédérer la communauté : c'est indispensable pour le succès d'un projet, et c'était l'objectif des organisateurs<sup>24</sup> de la 2<sup>e</sup> journée d'études qui a réuni 120 chercheurs, doctorants, étudiants et professionnels à l'Arsenal de Metz, le 21 septembre 2010<sup>25</sup>.

Les quatre universités lorraines<sup>26</sup> veulent lancer une plate-forme pour les thèses qui, quoique lié au dispositif national des thèses électroniques STAR, pourrait évoluer vers une archive institutionnelle lorraine.

Le modèle pourrait être celui présenté par l'université de Liège avec ses deux archives ouvertes, BICTEL/e, le serveur des thèses de doctorat dont le dépôt est obligatoire (450 thèses à ce jour, dont 2/3 avec texte intégral), et surtout ORBi. Le dépôt dans ORBi – en moyenne, 75 références par jour – est sous-tendu par une politique forte selon laquelle toutes les publications de tous les auteurs de Liège depuis 2002 doivent être déposées dans ORBi dans le respect des droits de chaque acteur et seules les références présentes sur ORBi seront prises en compte dans tout processus d'évaluation de dossier. L'archive compte plus de 50 000 références de 4 652 auteurs différents et reliées au texte intégral pour 60% dont la moitié reste en accès restreint.

Le succès de cette politique s'explique par le fait que l'auteur est responsabilisé, placé au centre du processus de publication et qu'il bénéficie de nombreux services à valeur ajoutée<sup>27</sup>. Le résultat est là : ORBi se positionne au 35<sup>e</sup> rang mondial sur 988 dans le *Ranking Web of World Repositories* en juillet 2010, avec en moyenne 800 téléchargements par jour.<sup>28</sup> Dans les mois à venir, l'équipe autour de Paul Thirion, directeur des bibliothèques de l'université de Liège, s'attèlera à faciliter la procédure de dépôt, ajoutera de la valeur aux services, et lancera un *workflow* éditorial avant publication.

Mais Liège propose à ses chercheurs également un Portail de Publication de Périodiques Scientifiques (PoPuPS) qui permet d'éditer et de diffuser leurs revues en Libre Accès. La plateforme contient actuellement treize revues avec 4 000 articles. Elle enregistre en moyenne 400 consultations par jour.

Un autre modèle fédérateur : Cécile Soudan du Centre de recherches historiques (CRH, EHESS-CNRS) a décrit l'intégration des dossiers du Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire (GRIHL) et de l'Atelier du CHR dans Revues.org. Cette mise en ligne n'a pas seulement donné une deuxième jeunesse aux textes anciens mais a surtout enrichi le fonctionnement de l'équipe de recherche, avec des conférences et réunions en ligne, et de nouveaux partenariats internationaux.

---

<sup>24</sup> Les SCD lorrains, MEDIAL Nancy et l'URFIST de Strasbourg.

<sup>25</sup> Les présentations se trouvent ici <http://openaccess.univ-lorraine.fr/spip.php?article1>

<sup>26</sup> Henri Poincaré (Nancy), Nancy 2, Institut National Polytechnique de Lorraine, Paul Verlaine (Metz).

<sup>27</sup> Quelques exemples : un dépôt en 10 minutes, des interfaces disciplinaires, une authentification via LDAP, une assistance juridique et une « hot line » très réactive, des statistiques et indicateurs bibliométriques avec facteur d'impact, Eigenfactor, citations etc. (sources : Web of Science, Google Scholar).

<sup>28</sup> L'utilisation en ligne double en présence d'une référence avec texte intégrale.

Néanmoins, comme à Nice, la divergence d'objectifs et logiques entre institutions et chercheurs fut tangible. L'université de Liège cherche un moyen pour faire face aux dépenses documentaires. Son recteur, Bernard Rentier, ne mâche pas ses mots : « On se fait plumer comme des pigeons » par certains éditeurs STM. Il trouve scandaleux comment « ces requins (se font) des marges astronomiques ». Il se considère « en guerre contre les éditeurs » et appelle à supprimer leur modèle économique et à réduire les frais de publication au strict minimum. Liège paie plus de deux millions d'euros pour ses revues, « l'équivalent d'une Porsche tous les dix jours ». La bibliothèque est devenue un centre de coût au lieu de jouer son rôle de centre de documentation.

L'aspect économique ne joue pas le même rôle pour les communautés scientifiques. Lors d'une table ronde animée par Ghislaine Chartron (INTD) plusieurs chercheurs ont exprimé leur intérêt pour le Libre Accès afin de rendre leurs publications plus visibles, de valoriser l'institution et faciliter le contact avec d'autres équipes de recherche. Pour eux, le Libre Accès n'est pas en totale opposition avec les éditeurs commerciaux ; ils sont complémentaires.

### ***Quelles connaissances et quel rôle pour le professionnel de l'IST ? Dans les coulisses d'un projet réussi***

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) donne l'exemple d'une démarche efficace en faveur du Libre Accès. Parmi les facteurs de succès: une direction générale qui soutient le Libre Accès, définit une politique d'information scientifique cohérente, et se donne les moyens pour mettre en œuvre cette politique par un comité de direction IST ; ces objectifs sont relayés par un réseau de documentalistes qui partagent la même culture professionnelle.

La direction Valorisation/Information Scientifique et Technique de l'INRA a organisé une journée d'étude le 15 octobre 2010 à Paris pour faire le point sur l'évolution de ProdINRA (créé en 2005) qui est, en termes de dépôts, la 2<sup>e</sup> archive ouverte en France après HAL<sup>29</sup>.

La direction de l'INRA a décidé en avril 2010 de rendre le dépôt dans ProdINRA obligatoire pour tous les personnels de l'institut, y compris les chercheurs non évalués par l'INRA. L'obligation devrait entrer en vigueur début 2011, avec le lancement de la nouvelle version de ProdINRA2. L'intérêt pour la direction est double – renforcer la valorisation et la visibilité des travaux de l'INRA, ceci aussi en partenariat avec d'autres sites (VOA3R<sup>30</sup>, RePEc<sup>31</sup> etc.); et disposer d'un outil performant de *reporting* et de pilotage.

La nouvelle version ProdINRA2 facilite le suivi de la production scientifique, produit des indicateurs bibliométriques<sup>32</sup>, fait le lien avec le budget (LOLF) et répond aux critères d'évaluation de l'AERES (ex. liste des travaux par unité et/ou type de

---

<sup>29</sup> Avec plus de 7000 documents en texte intégral en accès libre pour tout le monde.

<sup>30</sup> <http://voa3r.eu/>

<sup>31</sup> <http://repec.org/>

<sup>32</sup> aussi sur des collaborations scientifiques réelles et potentielles

publication). Elle est étroitement adossée au système d'information de l'INRA pour la terminologie, les activités et affiliations.

L'alimentation du réservoir se fera par saisie directe dans ProdinRA ou HAL, par l'import de notices d'autres logiciels, par l'import à partir de PubMed (identifiant PMID), des éditeurs (DOI) ou de HAL, avec moissonnage des métadonnées. Le lien étroit avec HAL offre également une solution au problème du *reporting* des unités mixtes : au lieu de consolider chaque notice dans son réservoir local, l'INRA privilégie une agrégation dans HAL avant l'import dans ProdinRA – une solution plus simple et rapide qui évite une reprise manuelle de chaque notice. Plus tard, ProdinRA2 moissonnera directement dans d'autres archives comme celle du CIRAD via un format d'échange en cours d'élaboration.

L'interface et les fonctionnalités de dépôt de fichiers et d'import de notices sont conçues de façon à faire face à la réduction du nombre de poste dans la fonction documentation de l'institut. Autrement dit : des fonctionnalités simples<sup>33</sup> et rapides (1-2 minutes) et un dépôt effectué si possible par l'auteur lui-même.

Par ailleurs, l'auteur est vivement encouragé à déposer ses documents non-publiés (littérature grise). Comme ils ne sont pas intégrés dans le circuit classique de l'édition, ProdinRA leur assure visibilité et pérennité d'accès. Aujourd'hui déjà, 45% des dépôts relève de la littérature grise. A terme, protocoles expérimentaux et *datasets* s'y ajouteront.

Michèle Maximilien (ERIST) a souligné l'importance d'un accompagnement et d'une communication de proximité pour emporter l'adhésion des chercheurs au projet d'archive institutionnelle. Le documentaliste est une personne relais ; son rôle est de faciliter, vérifier, compléter, valider le dépôt, tout en participant au développement de l'outil.

Odile Hologne, directrice déléguée à l'IST de l'INRA, a résumé la portée de ProdinRA2 en trois idées-forces : l'archive institutionnelle est un challenge pour l'INRA, elle représente un investissement humain et financier significatif, et elle s'inscrit dans le projet d'établissement.

C'est probablement cela la clé de cette *success story* : le soutien institutionnel constant, un réseau dynamique de professionnels, et un projet fédérateur. A sa manière, ProdinRA rejoint les dix modèles d'une politique du Libre Accès récemment évalués par Armbruster (2010) : il faut investir une énergie considérable pour faire avancer les choses et en particulier, désigner une archive spécifique, créer l'environnement informatique (infrastructure), et alléger la charge de travail des chercheurs.

## **A propos de la légalité**

Si on demande un chercheur de déposer ses publications dans une archive ouverte, il répondra probablement : « Mais est-ce que j'ai droit ? » Logiquement, les aspects juridiques liés au Libre Accès occupèrent une place importante à Nice, Metz et Paris.

---

<sup>33</sup> et moins contraignant que dans HAL

Le colloque de Nice a consacré une session entière à la propriété intellectuelle. Fabrice Siirinen, Carine Bernault et Danièle Bourcier ont présenté la loi DADVSI de 2006 et les licences *Creative Commons*. Faut-il créer un statut spécifique pour la production scientifique ? Pourquoi protéger davantage des œuvres qui sont déjà bien protégées ? Libre Accès ne signifie pas libre utilisation. Les licences *Creative Commons* expriment la volonté de l'auteur d'autoriser telle ou telle exploitation de son œuvre en ligne. Comme cela fait partie des droits patrimoniaux, elles restent dans le cadre du droit d'auteur. Mais, même sans les CC, l'utilisation de l'information en libre accès reste soumise au droit d'auteur.

A Metz, le débat a tourné autour de la cession des droits patrimoniaux. Marie Déroche du Service Prospective et Développement de l'université de Strasbourg a travaillé dans le cadre du réseau CURIE<sup>34</sup> sur un contrat type de cession de droit entre le chercheur et son éditeur, en adaptant la « Copyright Tool Box<sup>35</sup> » de SURF aux Pays-Bas. Ce contrat encadre l'utilisation d'une (post)publication dans une archive institutionnelle, en préservant les intérêts des auteurs, éditeurs et institutions. Plusieurs participants préfèrent le principe d'une licence sur le modèle des Creative Commons car une telle licence ne cède aucun droit.

Quel risque un chercheur prendrait-il réellement à déposer sa publication dans une archive institutionnelle *sans* avoir le droit ? Y a-t-il *un* cas dans le monde où un éditeur comme Elsevier ou Springer aurait attaqué un de leurs auteurs en justice à cause d'un dépôt dans une archive ouverte ? Quel serait le risque individuel réel d'une sorte de « désobéissance scientifique » ? Pour Annaïg Mahé, ce risque est minime. Paul Thirion partage cet avis et ajoute que les éditeurs ne se sont pas gênés pour numériser et diffuser les archives (*backfiles*) de leurs revues sans demander l'autorisation de leurs auteurs.

Comment garantir la légalité des dépôts ? Comment informer les chercheurs de leurs obligations et droits ? La journée de Paris a placé au centre du débat un projet dont Ghislaine Chartron avait déjà parlé à Metz : *Héloïse*, l'équivalent de *RoMEO* pour les éditeurs français. Le consortium britannique SHERPA<sup>36</sup> renseigne sur la politique *open access* d'environ 700 éditeurs (*RoMEO*<sup>37</sup>) et 60 agences de moyens (*JULIET*<sup>38</sup>). Le projet *Héloïse* complétera ce service avec des informations sur les éditeurs français et francophones, notamment en matière d'embargo (= délai entre la publication par un éditeur et la mise en ligne du texte intégral dans une archive ouverte).

D'après Catherine Thiolon, *Héloïse* sera accessible via ProdINRA, compatible avec le site espagnol *Dulcinea*<sup>39</sup> mais sans lien avec *RoMEO*. ProdINRA sera capable de gérer l'embargo des éditeurs. Un bilan sera fait après un an de fonctionnement. Une suggestion de la salle : l'INRA ne pourrait-il pas demander aux éditeurs de verser eux-mêmes une copie du post-print dans ProdINRA, suivant la procédure préconisée

---

<sup>34</sup> Réseau dédié à la valorisation de la recherche et au transfert de technologie <http://www.curie.asso.fr/>

<sup>35</sup> <http://copyrighttoolbox.surf.nl>

<sup>36</sup> Une trentaine d'établissements de l'enseignement supérieur outre-Manche <http://www.sherpa.ac.uk>

<sup>37</sup> <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/> Le 700<sup>e</sup> éditeur sur le site *RoMEO* est AgroParisTech (ENGREF) avec la *Revue Forestière Française* sur le site I-Revues de l'INIST.

<sup>38</sup> <http://www.sherpa.ac.uk/juliet/> Pour la France, *JULIET* contient l'ANR et l'INSERM.

<sup>39</sup> <http://www.accesoabierto.net/dulcinea/>



par le projet PEER<sup>40</sup> ? Elsevier semble prêt à explorer cette procédure (*manuscript posting* présenté à la conférence Berlin 8) mais il faudra probablement attendre les résultats de PEER avant de connaître le choix stratégique des éditeurs. - Toujours est-il, on était loin d'une croisade contre les éditeurs, lors de cette journée à Paris.

## **Et maintenant ?**

Les trois rendez-vous ont dressé le panorama du mouvement vers le Libre Accès à l'information scientifique en France : mobiliser le campus universitaire pour une reprise de la fonction éditoriale (Nice), mettre en place une archive institutionnelle pour et avec les chercheurs (Metz), optimiser une archive institutionnelle puissante et exhaustive en cohabitation avec la chaîne éditoriale des revues (Paris), avec en toile de fond la question légale et juridique.

Il y a eu d'autres événements en 2010, comme la journée d'étude sur le cadre juridique du Libre Accès et la communication scientifique directe, organisé par le CNRS à Grenoble en mars<sup>41</sup> ou la conférence que l'Institut Universitaire Européen de la Mer organisa en octobre à Brest dans le cadre de la semaine internationale du Libre Accès<sup>42</sup>. Tous ensemble, ils ont contribué à donner de la visibilité au mouvement et créer un espace de partage et d'échange.

Et maintenant ? Après un développement rapide, il est temps de faire un bilan du Libre Accès en France, de mesurer, comparer, évaluer (cf. Armbruster, 2010). Ce travail est engagé, avec notamment trois rapports.

En janvier 2010, le Groupement Français de l'Industrie de l'Information a rendu publique la synthèse d'un groupe de travail sur le Libre Accès (GFII, 2010). Les recommandations du GFII font preuve d'un « souci d'équilibre général », d'une approche par discipline et du besoin d'un lieu de coordination, d'analyse et de suivi.

Trois mois plus tard et sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le consortium COUPERIN et le CNRS ont produit un état des lieux du Libre Accès (MESR, 2010). Ce rapport décrit le développement des archives ouvertes en France comme « a long story full of twists, alliances, statements not always followed by achievements, full of aborted projects but also widely acclaimed successes » (original en anglais). L'accent est mis sur la complémentarité entre HAL et l'initiative des universités.

En juillet, l'université de Lille 3 a publié les résultats d'un projet de recherche de 2009 sur le développement des archives ouvertes en France (Schöpfel & Prost, 2010). Ce rapport témoigne du succès du Libre Accès en France mais pose, face à la grande diversité des réalisations, la question de la nature même du concept d'archive ouverte.

En France comme ailleurs, les archives ouvertes sont entrées dans une logique de « deuxième génération », plus riches, plus fonctionnelles, mais aussi, plus

---

<sup>40</sup> Publishing and the Ecology of European Research, un projet co-financé par la Commission Européenne <http://www.peerproject.eu/>

<sup>41</sup> [http://mi2s.imag.fr/pages\\_video/videos\\_journee\\_droit.html](http://mi2s.imag.fr/pages_video/videos_journee_droit.html)

<sup>42</sup> <http://www.a-brest.net/article6634.html>

hétérogènes. Faut-il freiner et réduire ce mouvement à un modèle standard ? Certainement pas. L'essentiel n'est pas l'uniformité mais l'accès et l'interopérabilité des réalisations. Que cent fleurs s'épanouissent...

Le Libre Accès, c'est aussi une histoire d'hommes et de femmes. ArXiv, c'était Paul Ginsparg ; HAL, c'est Franck Laloë ; Revues.org, Marin Dacos. Le regroupement des universités ouvre la voie à de grands réservoirs de données, de documents et de publications. C'est une situation tout à fait exceptionnelle. Où sont les porteurs des projets de la 2<sup>e</sup> génération ?

A Paris, Hélène Bosc a pronostiqué que d'ici deux, trois ans un taux de remplissage spectaculaire des archives institutionnelles et de HAL est réalisable. Notre idée est différente : nous pensons plutôt que le concept de l'archive ouverte se fondera dans l'infrastructure émergente de l'eScience, sur le modèle de l'université de Stanford par exemple (Cramer & Kott, 2010) et sera intégré dans une architecture de collections, publications, documents, données et outils.

Dans un tel scénario, le taux de remplissage deviendrait vite secondaire ; seul compterait l'intérêt réel des contenus pour les communautés scientifiques, l'usage fait de l'offre et le retour sur investissement. Histoires à suivre.

*Remerciements à Chérifa Boukacem-Zeghmouri, Pascal Aventurier et Jean-François Lutz pour une relecture critique d'une première version du manuscrit.*

## **Bibliographie**

C. Armbruster (2010). 'Implementing Open Access: Policy Case Studies'. *Social Science Research Network Working Paper Series*.

E. Broudoux & G. Chartron (2009). 'La communication scientifique face au Web2.0 : Premiers constats et analyse'. In *H2PTM'09 : Rétrospective et Perspective 1989 - 2009, Université Paris 8, 30 septembre – 2 octobre 2009*.

C. Bruley & C. Nguyen (2009). 'Archives ouvertes'. *Bulletin des Bibliothèques de France* **54**(4):100-101.

T. Cramer & K. Kott (2010). 'Designing and Implementing Second Generation Digital Preservation Services'. *D-Lib Magazine* **16**(9/10).

C. Creaser, et al. (2010). 'Authors' Awareness and Attitudes Toward Open Access Repositories'. *New Review of Academic Librarianship* **16**(1 supp 1):145-161.

GFII (2010). 'Synthèse des discussions du groupe de travail sur le libre accès'. Tech. rep., Groupement Français de l'Industrie de l'Information.

MESR (2010). 'Open Access in France. A State of the Art Report - April 2010'. Tech. rep., Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

J. Schöpfel & H. Prost (2010). 'Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1e partie : Développement'. Tech. rep., Université Charles-de-Gaulle Lille 3.

Les liens hypertexte présentés dans cet article ont été vérifiés en novembre 2010.